

	EXTRAIT DE REGISTRE CONSEIL DE REGISTRE N° 1
45 conseillers communautaires	REUNION DU 15 avril 2019
<p>La séance du Conseil s'est tenue au siège de la Communauté de Communes à 18 h 30.</p> <p><u>Etaients présents</u> : Pour ANOR : Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Benjamin WALLERAND, Pour BAIVES : M. Claude GARY, Pour EPPE SAUVAGE : Mme Viviane DESMARCHELIER, Pour FOURMIÉS : M. Mickaël HIRAU, Mme Sarah GONTIER, M. Benoît WASCAT, M. Maxence SIMPERE, Mme Claudine DAQUET, M. André LEGRAND, M. Jack POTTIER, Mme Amandine TROCLET, M. Jean-Paul LAJEUNESSE, Pour GLAGEON : M. Bernard CHAUDERLOT, Mme Brigitte MOREAU, Pour MOUSTIER EN FAGNE : M. Jean-Michel HANCART, Pour OHAIN : M. Alain RATTEZ, Mme Lydie BUREL, Pour TRELON : M. François LOUVEGNIES, Mme Liliane COLLIER, M. Michel BOMBART, Pour WALLERS EN FAGNE : M. Bernard NAVARRE, Pour WIGNEHIES : Mme Pascale MAHUT, M. Christian DUBOIS, Pour WILLIES : M. Bruno LALLEMANT.</p> <p><u>Etaients absents excusés représentés et ayant donné pouvoir</u> : Pour Anor : M. Jean-Luc PERAT a donné pouvoir à Mme BOUTTEFEUX, Mme Lydie LAVENDOMME a donné pouvoir à Mr Benjamin WALLERAND, Pour FERON : M. Jean-François BAUDRY a donné pouvoir à Mme Viviane DESMARCHELIER, Pour FOURMIÉS : Mme Valérie DUFOSSET a donné pouvoir à M. Benoît WASCAT, Mme Corinne RIDE a donné pouvoir à M. Maxence SIMPERE, M. Louis YDE a donné pouvoir à Mme Sarah GONTIER, M. Christian MARQUET a donné pouvoir à M. Mickaël HIRAU, M. Franck BERTEAUX a donné pouvoir à M. Jean-Paul LAJEUNESSE, Pour TRELON : M. Thierry REGHEM a donné pouvoir à M. François LOUVEGNIES, Pour WIGNEHIES : Mme Christine BATTEUX a donné pouvoir à M. Christian DUBOIS.</p> <p><u>Etaients absents ou excusés</u> : Pour ANOR : M. Gérard ALLAIRE, Pour FOURMIÉS : Mme Martine ROUX, Mme Agnès DUPARCQ, Mme Marie-Hélène CORNIL, Mme Patricia POUPELLE, M. David HURBLAIN, Pour GLAGEON : M. Alain LOUBERT, Pour TRELON : Mme Geneviève BONDU, Pour WIGNEHIES : Mme Dominique CESAR, M. Jean-Marc TROCLET.</p>	

N° 133a URBANISME : Prescription de l'élaboration du PLUI – Complément sur les haies

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.113-2 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 mars 2017 ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;

Monsieur le Vice-Président informe le conseil communautaire que, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, l'article L.113-2 du code de l'urbanisme permet de « soumettre à déclaration préalable, sur tout ou

Envoyé en préfecture le 25/04/2019

Reçu en préfecture le 25/04/2019

Affiché le



ID : 059-200043404-20190415-DELIB133A-DE

partie du territoire couvert par ce plan, les coupes ou abattages d'arbres isolés, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignement ». Cette disposition n'avait pas été prise lors de la délibération visée ci-dessus ; dans l'attente de l'approbation du PLUi, l'augmentation des arrachages de haies la rend aujourd'hui nécessaire.

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président

A la majorité des suffrages exprimés, par 34 voix pour et 1 voix contre,

DECIDE de compléter la délibération visée ci-dessus et de soumettre à déclaration préalable, les coupes ou abattages d'arbres isolés, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignement figurant sur les plans en annexe.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CCSA ainsi que dans les mairies concernées pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans deux journaux.

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture et l'accomplissement des mesures de publicité précitées, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

DIT que la présente délibération sera notifiée à :

- à M. le Préfet du Nord sous couvert de M. le Sous-Préfet d'Avesnes/Helpe
- à MM. les Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- à MM. les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture
- à M. le Président du syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
- à M. le Président du syndicat mixte du SCOT Sambre-Avesnois.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président



Sud
Avesnois
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 25/04/2019

Reçu en préfecture le 25/04/2019

Affiché le



ID : 059-200043404-20190415-DELIB133A-DE